• Chartèves: Picardie Nature prend acte des avancées pour la protection de ce site exceptionnel !

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

Le courrier du Ministère de Jean-Louis BORLOO, les dernières positions du Préfet de l'Aisne et les premiers résultats de l'étude… viennent conforter la position défendue par Picardie Nature. Le Coteau du Pseautier de Chartèves est un site exceptionnel et demande à être préservé de la viticulture dans son intégralité.
Picardie Nature renouvelle sa demande : la préservation de l'intégralité du coteau Pseautier de Chartèves et la constitution d'un réseau d'aires protégées de pelouses calcaires.

Rappel : Un projet destructeur dans un site exceptionnel Picardie Nature s'oppose à la mise en viticulture du coteau de Chartèves car celui-ci revêt d'une richesse de biodiversité incomparable et constitue le nœud de continuité écologique le plus important entre les pelouses calcaires du Sud de l'Aisne. De ce fait, Picardie Nature demande depuis plus de deux ans à ce que le protocole de 1995 accordant 25% du coteau en réserve soit entièrement revu pour protéger l'intégralité du coteau du Pseautier.
Dans le cadre de l'extension de la viticulture sur le coteau du Pseautier de Chartèves, se tenait à Laon le vendredi 8 octobre, la troisième réunion du comité de pilotage de l'étude de recensement des pelouses calcaires du sud de l'Aisne.

Évolution de la position de l'État : Picardie Nature avait quitté le comité de pilotage car aucune réponse n'avait été faite par le Préfet à nos questions. Pire, nos remarques n'étaient pas prises en compte dans les comptes-rendus. Cependant notre association a pris note de quelques avancées : le Préfet de l'Aisne a indiqué que l'État est prêt à revoir les limites du protocole de 1995 sur des bases scientifiques et le cabinet du Ministère de l'écologie a envoyé une lettre à Mme NIGON-GEIGER, Maire de Chartèves, répondant ainsi à ses inquiétudes quant aux impacts d'un tel projet sur la biodiversité et rappelant que tout aménagement doit se faire en respect de la réglementation.



L'étude confirme ce que nous indiquions :

- Une biodiversité exceptionnelle
Lors de cette réunion, le bureau d'étude ECOGEE a exposé les résultats préliminaires de l'étude. D'un point de vue floristique, la présence d'au moins une espèce protégée par site étudié, dont trois recensées sur Chartèves (Ophrys sphegodes, Inula salicina, et Anemoe sylvestris) est confirmée. La situation est considérée comme critique en raison de la dégradation des sites. Concernant la faune, une richesse très importante avec plus de 260 espèces recensées sur le site de Chartèves. Le bilan sur l'ensemble des pelouses calcaires démontre qu'il y a urgence à stopper l'enfrichement, notamment sur Chartèves, de stopper les mauvaises pratiques (brûlis) ou la valorisation viticoles des derniers écrins de nature.

Sur Chartèves les résultats présentés sont clairs et nets : la majorité des espèces protégées sont en dehors du périmètre actuel de la réserve et la surface de celle-ci est largement insuffisante.

- Une mise en viticulture impossible !

Il est clairement expliqué par le bureau d'étude que le déplacement et transplantation des plantes demandée par les viticulteurs est très compliquée, très technique, voire irréalisable pour l'ensemble des stations d'Inula salicina. En outre la mise en viticulture du coteau de Chartèves est très risquée d'un point juridique, le contentieux pourrait être long ce qui serait néfaste tant à la préservation du site que d'un point de vue économique.

Quelles mesures de protection ?

Les prochaines étapes devront voir l'élaboration des mesures de protection nécessaire. La solution d'une réserve naturelle régionale semble adéquate à condition d'avoir un ensemble cohérent et pertinent à l'échelle de l'écosystème, c'est à dire à l'échelle de l'ensemble du coteau.

Pour tout renseignement :
Yves Maquinghen
03 62 72 22 52
yves.maquinghen@picardie-nature.org

Picardie Nature a aussi participé à :

- la manifestation contre le projet d'un nouvel incinérateur dans l'Oise *au coté de l'association ACCIDE (association membre de Picardie Nature)*

- la conférence-débat « Se chauffer avec le bois. Faisons vite, ça chauffe »
Organisé par l'ADEME
Intervenant : Christophe Hosten

- la conférence-débat « La biodiversité urbaine »
Organisé par le CNAM PICARDIE
Intervenants : Stéphane Soyez et Sébastien Maillier

- 17èmes rencontres du réseau busard
Organisé par la LPO Isère et LPO Mission Isère